



## Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 15-25 Séance du mercredi 09 juillet 2025

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 09 juillet 2025 à 16h00 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

### Présents :

M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

### 6 présents

### Absent / excusé :

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI

### 1 absent dont 1 ayant donné pouvoir

**Direction/Service :** Direction Stratégie Patrimoniale / Direction Technique et Maîtrise d'Ouvrage

**Objet :** Construction d'une résidence égalitaire de 35 logements dans le quartier de la Cerisaie à Villiers le Bel  
**Bel : actualisation de la programmation, du prix de revient et du plan de financement.**

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°02-24 du 28 février 2024 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat n°28-20 du 6 juillet 2020, d'engager sur la commune de Villiers le Bel, une opération de construction de 33 logements locatifs sociaux construits dans le cadre d'une résidence égalitaire ;

Vu le rapport présenté au Bureau du Conseil d'Administration du 09 juillet 2025 relatif à l'objet susvisé ;

### Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'actualisation de la programmation, du prix de revient et du plan de financement de l'opération pour un montant maximal de 8 833 960 € TTC (LASM) ;



- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 1 163 660 € maximum.

**Approuvé l'unanimité**

**Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI